

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 Août 2022



### **Etaient présents :**

- **Monsieur le Maire** : Jean-Georges KARL
- Les Conseillers Municipaux** : Mme Karin ALESSANDRI, M. Loïc BERGER, M. Patrick DOCK, Mme Laurence DROMARD, Mme Anne FEY, M. Olivier HERBETH, Mme Annie HEYWANG, M. Bruno PFRIMMER, Mme Fabienne SCHNEIDER

### **Absents excusés :**

- Mme Christine FASSEL-DOCK, 1<sup>ère</sup> Adjointe, qui a donné procuration à M. Jean-Georges KARL
- M. Albert ALLMENDINGER, 2<sup>ème</sup> Adjoint, qui a donné procuration à M. Loïc BERGER
- M. Christian DOCK
- M. Thierry FREY qui a donné procuration à M. Patrick DOCK
- M. Dominique ROHFRTSCH

### **Est nommée secrétaire de séance : Mme Annie HEYWANG**

#### **1 – Procès-verbal de la séance du 27 Juin 2022**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Juin 2022 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

#### **2 – Décisions du Maire (N°5/2022)**

Dans le cadre de sa délégation, M. le Maire informe les Conseillers municipaux de la décision qu'il a prise au nom de la Commune :

#### **N° 5/2022 du 27/07/2022 :**

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de renégocier l'assurance du tracteur-tondeuse JOHN DEERE, anciennement mis à disposition de l'Association sportive de Heiligenstein, et qui sera amené à circuler sur route

#### **Le Maire a :**

**DECIDE** de valider la proposition de GROUPAMA pour un montant annuel 89,18 € TTC, « FORMULE OPTIMUM » - selon les garanties stipulées au contrat

**SIGNE** le contrat « FORMULE OPTIMUM » établi par GROUPAMA reprenant les termes énoncés ci-dessus

### **3 – Décision modificative n°3/2022**

Entendu les explications de M. le Maire

**VU** l'offre de prix pour la protection contre la foudre pour l'Eglise protestante établie par la Société Alsacienne de Paratonnerres en charge du contrat de maintenance, il convient d'ajuster les crédits de l'opération 81 – gros travaux bâtiments communaux

Le Conseil Municipal

Délibère et

**VOTE** la décision modificative n°3/2022 ci-après :

Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
<b>Opération n° 81 : Gros travaux bâtiments communaux</b>			
Article 21311 (section d'investissement) Hôtel de Ville	- 5 205,00 €		
Article 21318 (section d'investissement) Autres bâtiments publics	5 205,00 €		

### **Adopté à l'unanimité**

### **4- Marché de travaux construction d'un groupe scolaire : pénalités de retard**

Entendu les explications de M. le Maire

**VU** la délibération du 27 juin 2022 reportant la décision pour l'application des pénalités de retard pour l'entreprise XB METAL

**CONSIDERANT** que l'entreprise XB METAL n'a pas réalisé les travaux dans les délais fixés par le calendrier annexé au marché, M. le Maire propose d'appliquer comme pénalités de retard le montant ayant été retenu sur l'acompte n°2, soit 9 649,80 € TTC,

Le Conseil Municipal

Délibère et

**DECIDE** de suivre la proposition de M. le Maire et d'appliquer le montant de 9 649,80 € TTC à l'entreprise XB METAL LOT 18 Métallerie-clôtures

**CHARGE** M. le Maire de toutes les formalités administratives

**AUTORISE** M. le Maire de signer tout document y afférent

### **Adopté à l'unanimité**

### **5 – CHASSE : Agrément permissionnaire**

**VU** le code de l'environnement notamment article L 429-1 et suivants

**VU** l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024,

**VU** le dossier de candidature pour l'agrément d'un chasseur « permissionnaire » de M. Arnaud FINKLER présenté par le locataire de la Chasse pour la période de chasse 2022 - 2024

Le Conseil Municipal  
Délibère et

**EMET** un avis favorable à l'agrément de chasseur « permissionnaire » de M. Arnaud FINKLER

**CHARGE** M. le Maire de toutes les formalités administratives

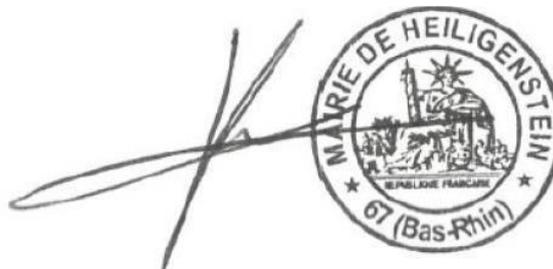
**Adopté à l'unanimité**

### **6 – Divers**

M. le Maire exprime quelques remarques sur les manifestations passées et à venir.

La séance est levée à 21 H.

**Le Maire :**  
**Jean-Georges KARL**



# INFORMATIONS DIVERSES

## **1 – Avis à la Population**

La commune diffuse régulièrement diverses informations (en moyenne 1 mail par semaine).

Si vous souhaitez être destinataire des Avis à la Population, merci de communiquer votre e-mail aux adresses [mairie@heiligenstein.fr](mailto:mairie@heiligenstein.fr) et [mairie.assistant@heiligenstein.fr](mailto:mairie.assistant@heiligenstein.fr).

A l'inverse, si vous ne souhaitez plus les recevoir, merci d'envoyer un mail à ces mêmes adresses.

## **2 – Alsace Rallye Festival**

Le passage de l'Alsace Rallye Festival est prévu le 27 août 2022. A cette occasion, un arrêté réglementant la circulation et le stationnement a été établi.

Ainsi, entre 7 heures et 19 heures, les accès :

- Auweg jusqu'à la route RD 35
- Chemin du Affenbergweg
- Chemin Schiffloch
- Tronçon Route de Bourgheim
- Herrenweg
- Winkelweg
- Tronçon Rue Simonsbrunne
- Chemin Sonderweg

**Seront barrés, interdits au stationnement et à la circulation aux piétons et véhicules à l'exception des voitures de rallye et des véhicules de secours.**

## **3 – Urbanisme et congés**

Elodie SPITZ-FORGEOT sera en congés du 19 septembre au 03 octobre 2022. Aussi, pour toutes questions ou dépôt de dossier concernant des travaux, nous vous invitons à venir avant le 16 septembre ou après le 04 octobre 2022.

Merci de votre compréhension.

## **4 – Conteneurs de récupération vêtements et chaussures**

Les conteneurs initialement installés à côté des Pompiers (rue des Fleurs) ont été déplacés.

*Vous les retrouverez sur le parking derrière l'église.*



## **5 – Recensement militaire**

Tout jeune Français qui a **16 ans** doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie.

Il est **obligatoire** de faire le recensement militaire.

## **6 - Utilisation de l'eau des fontaines du village (RAPPEL)**

Il est strictement interdit de brancher un tuyau d'arrosage sur les fontaines du village. Tout contrevenant s'expose à une amende.

## **7 – Nettoyage des trottoirs et des rigoles (RAPPEL)**

Il est rappelé qu'il incombe aux habitants de nettoyer les trottoirs et les rigoles situés le long de leurs habitations.



## **8 – Dates battues de Chasse**

Le locataire de chasse organise les prochaines battues les :

- 28 octobre 2022
- 25 novembre 2022
- 13 janvier 2023